



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/42/34
11 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 17 c) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES
EN AUTRES NOMINATIONS : NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITE DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Note du Secrétaire général

1. Ainsi qu'il est indiqué dans le document A/42/103 du 19 février 1987, l'Assemblée générale sera appelée, au cours de sa présente session, à nommer le Vérificateur général des comptes (ou le fonctionnaire de même rang) d'un Etat Membre au poste qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes à partir du 1er juillet 1988, le mandat du Vérificateur général des comptes du Ghana venant à expiration le 30 juin 1988.
2. Le Gouvernement ghanéen a proposé de reconduire le mandat du Vérificateur général des comptes du Ghana au Comité des commissaires aux comptes pour une période allant du 1er juillet 1988 au 30 juin 1991.

.